



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2022

N° : 2022/0710/07

**OBJET : RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, 16 rue de la Libération, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absente : Véronique BARBERET (pouvoir à G. MEUNIER), Anne-Marie ALLOIN, Émilie GORDONS (pouvoir à J. FAYOLLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20221007-2022071007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2022

Secrétaire élu pour la durée de la session : Julien BUISSON

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 septembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 29 décembre 2015, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif doit être présenté au Conseil au plus tard le 30 septembre de l'année suivante. Il présente donc ledit rapport, concernant l'année 2021.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. Prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021,
2. N'émet aucune observation à ce sujet.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Julien BUISSON